

Formulaire d'inscription pour les gestionnaires et propriétaires d'immeubles ainsi que pour les coopératives d'habitations – Brise-jets gratuits pour les ménages

## Programme suisse de protection du climat

### Économies d'eau chaude

#### Informations sur l'organisme (partenaire du programme)

Type des entités équipées: Ménages

Nom du partenaire du programme:  
(propriétaire, gestionnaire de bâtiments) \_\_\_\_\_

Prénom/nom de l'interlocuteur: \_\_\_\_\_

Fonction de l'interlocuteur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NPA & lieu: \_\_\_\_\_


E-mail: \_\_\_\_\_


Téléphone: \_\_\_\_\_

#### Informations sur l'installation (si connues, estimation)

Nombre de bâtiments: \_\_\_\_\_

Nombre de logements: \_\_\_\_\_

Nombre total de douches:  : \_\_\_\_\_

Nombre total de robinets:  Ø M22 : \_\_\_\_\_  Ø M24 : \_\_\_\_\_

Début prévu de la réalisation (mois/année): \_\_\_\_\_

#### Envoi du formulaire d'inscription

Veuillez envoyer le formulaire d'inscription par e-mail ou par voie postale à ecoLive, représentant de la fondation myclimate en Suisse romande:

**eau-chaude@ecolive.ch**

ecoLive  
Olivier Brüggemann  
Rte de Valavran 1  
CH-1293 Bellevue



Après réception et vérification du formulaire d'inscription, nous vous contacterons. Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition au +41 22 732 24 55 ou par e-mail.

## Critères d'admission

**Le partenaire sera admis au programme d'économies d'eau chaude uniquement s'il remplit tous les critères d'admission.**

- ✓ Les brise-jets à bas débit sont installés uniquement chez les consommateurs d'eau chaude disposant d'une production d'eau chaude **basée sur les énergies fossiles**.
- ✓ L'installation des brise-jets à bas débit est réalisée par les personnes formées (en règle générale, les concierges) par myclimate (ou un partenaire de service) ayant reçu les brochures d'installation et les formulaires.
- ✓ Seuls des brise-jets à bas débit repérés de façon univoque et fournis gratuitement par myclimate sont installés.
- ✓ Les installateurs remplissent les formulaires d'installation conformément à la réalité. Le partenaire du programme envoie les formulaires groupés à myclimate respectivement ecoLive.
- ✓ Le partenaire du programme est prêt à participer au monitoring aléatoire tous les deux ans<sup>i</sup>.
- ✓ Le partenaire du programme et les consommateurs d'eau chaude concernés transfèrent tous les droits pour les réductions des émissions à myclimate.
- ✓ Le partenaire du programme et myclimate n'ont recours à aucune aide financière supplémentaire pour financer le projet. Le projet est financé exclusivement par la vente de certificats CO<sub>2</sub>.
- ✓ Le partenaire du programme n'effectue pas de publicité explicite avec l'action, mais a néanmoins le droit d'évoquer le projet et la collaboration avec myclimate (la plus-value écologique est acquittée avec la remise du certificat).

## Dispositions contractuelles

*En remplissant et envoyant le formulaire d'inscription, le partenaire du programme fait selon les règles une demande d'admission au programme d'économies d'eau chaude en Suisse.*

*myclimate et ecoLive déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés suite à l'installation des brise-jets. Tout dommage sera pris en charge par le partenaire ou par le client final.*

*Par sa signature, le partenaire accepte toutes les conditions et certifie remplir tous les critères d'admission.*

Lieu/date:

Signature:

---

---

Nom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

<sup>i</sup> Tous les deux ans jusqu'à 2020, des installations prises au hasard feront l'objet d'un monitoring aléatoire afin de contrôler si le brise-jets à bas débit est encore installé et pour demander si la sensation de confort a changé.